



**Procès-verbal du Conseil Municipal du
Lundi 26 juin 2023
Liste des délibérations**

Date de la convocation : 20/06/2023	L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire de la Commune d'Andé.
NOMBRE DE MEMBRES	Étaient présents : MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN. Mmes : BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.
En exercice 15	Absents avant donnés pouvoir : Mme FERAILLE à M. MOGLIA, Mme PICOS à Mme BARBARAY, M. SIAUSSAT à M. MORENNE.
Présents 12	Secrétaires de séance : Mme LEPAGE Barbara
Pouvoirs 3	
Votants 15	

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Numéro	Objet	Décision CM
23/2023	Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Normandie Numérique	Approbation
24/2023	Attribution subventions diverses 2023	Approbation
25/2023	Demande de dérogation scolaire	Approbation
26/2023	Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2024	Approbation
27/2023	Achat d'une bande de terrain le long de la départementale D11, sur la parcelle A 0183.	Approbation
28/2023	Contrat d'entretien des toitures des bâtiments – Année 2023	Approbation
29/2023	Projet accès PMR église – Validation devis et demande de fonds de concours	Approbation
30/2023	Proposition d'achat, par M. Frédéric Zarb, d'une partie de la parcelle ZA 0455	Rejet de la proposition

La séance est levée à 20h30.

Publié le 04/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700157-20230626-DE_23_023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

23/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUN 2023

Date de la convocation :
Le 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,



Le lundi vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.



ANDE

Absents avant donné pouvoir :Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SLAUSSAT à M. MORENNE.Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE**Objet de la délibération : DELIBERATION PORTANT ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE.**

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptées, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la

législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.

D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.

De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.

De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- À un centre de ressources qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposées aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un paraphysur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre des années 2023 et 2024 seront gratuites pour les structures pilotes.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des RPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, varie de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt, la Commune d'Andé s'est porté(e) adhérent(e) en tant que structure pilote après en avoir délibéré lors de la séance n° 23/2023 du 26 juin 2023 et souhaite finaliser son adhésion.

Le Conseil Municipal d'Andé après en avoir délibéré :

- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte à compter de 2025 ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la Commune d'Andé :
Monsieur Jean-Marc MOGLIA (Maire d'Andé)
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Et les membres présents ayant signé au registre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

24/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15
Présents 12
Pouvoir 3
Votants 15

Le lundi vingt-six juin à dix-huit heures trente, les membres *du conseil municipal*, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE



ANDÉ

Objet de la délibération : SUBVENTIONS DIVERSES 2023.

Monsieur Miguel MORENNE présente au Conseil Municipal une liste d'Associations ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi ainsi qu'il suit la liste des subventions diverses allouées pour l'année 2023 :

Structure	Montant
Association Judo des 2 Rives	500 €
Croix Rouge Française	69 €
Monuments et Sites de l'Eure	36 €
Papillons blancs – LES ANDELYS	85 €
Vie et Espoir – ROUEN	62 €
A.F.M Téléthon	37 €
Resto du Cœur	98 €
Secours Catholique	46 €
NAFSEP	61 €
LM.A	585 €
Souvenir Français	76 €
CFAIE (apprentis VDR)	490 €
Epicreuil – Epicerie sociale itinérante VDR	51 €
Comité 27- prévention routière	51 €
TOTAL :	2247 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-212700157-20230626-DE_24_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

25/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoir	3
Votants	15

Le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents avant donnés pouvoirs :

Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700157-20230626-DE_25_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



ANDÉ

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE



Objet de la délibération : DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été contactée le 28 avril 2023, par Mme DELAUNAY et M. LEBOUTEILLER, pour inscrire leur fils à l'école de Saint-Pierre-du-Vauvray.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une délibération du précédent Conseil Municipal, refuse les dérogations dès lors que la Commune de résidence possède une école, et qu'elle refuse de participer aux frais de la « Commune d'accueil ».

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie d'Andé a reçu un courrier, en date du 9 mai 2023, de la mairie de Saint-Pierre-du-Vauvray, nous informant que des frais de scolarité ne seront pas facturés à la mairie d'Andé.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter, exceptionnellement, la demande d'inscription, de Maxime LEBOUTEILLER, à l'école de Saint-Pierre-du-Vauvray.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.

Délibération votée à la majorité (14 voix Pour, 1 abstention).

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Achévé : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

26/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	15
Présents	12
Pouvoir	13
Votants	15



ANDÉ

Le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON,
DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire, Jean-Marc MOGLIA, informe le Conseil Municipal que le recensement de la Population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal : Mademoiselle Marie-Elisa PELTIER, adjointe administratif principal de 1^{ère} classe, à la Mairie d'Andé.

Mademoiselle Marie-Elisa PELTIER percevra une indemnité du régime indemnitaire correspondant à sa mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de Monsieur Le Maire.

Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

27/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700157-20230626-DE_27_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE



ANDÉ



Objet: ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN LE LONG DE LA DEPARTEMENTALE D11. SUR LA PARCELLE A 0183.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vente du terrain cadastré A 0183, le nouveau propriétaire M. RAMOS a été contacté par la mairie afin de céder une bande de terrain le long de la parcelle, avec la route départementales D11, en vue de prévoir un futur trottoir et d'améliorer la sécurité

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. RAMOS est d'accord avec cette démarche. Pour réaliser cette vente, un bornage devra être fait.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet achat,
- D'effectuer le bornage qui sera à la charge de la commune,
- D'acquiescer la parcelle bornée au prix d'1€ le m²,
- Indique que les frais de notaires seront à la charge de la Mairie,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents permettant l'achat de cette parcelle.

Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
M. MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

28/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoir	3
Votants	15

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE



ANDE

Objet de la délibération :

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOITURES DES
BATIMENTS – ANNEE 2023**

Monsieur Pascal GROULT, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé, comme les années précédentes, un contrat d'entretien des toitures des bâtiments communaux, pour l'année 2023.

Il est à noter que l'entreprise BANCE, propose de ne pas augmenter le montant de sa prestation.

Par ailleurs, Monsieur Pascal GROULT informe le conseil municipal que le devis sera reconductible tacitement pour 2024, et que si le montant devait augmenter, un nouveau devis sera proposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- D'accepter la proposition de l'entreprise BANCE, pour un contrat annuel de 768 € TTC,
- D'autoriser M. Le Maire à signer le devis d'entretien, de l'entreprise BANCE.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-212700157-20230626-DE_26-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jean-Marc MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affiché : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

29/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023



Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoir	3
Votants	15

Étaient présents :

MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.



ANDÉ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE

Objet de la délibération :

**PROJET ACCES PMR EGLISE – VALIDATION DEVIS
ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS.**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°22/2023, du 24 avril 2023, l'autorisant à lancer le projet de d'accès PMR, pour l'église.

Monsieur Le Maire informe la Conseil Municipal que pour demander les subventions et les fonds de concours, il y a lieu de choisir l'entreprise qui fera les travaux afin d'établir un plan de financement.

Monsieur Jean-Michel CHAUSSON, Conseiller chargé du dossier, présente les devis des 3 entreprises :

- SARL QUENET FERUS : 15 194,57€ HT,
- SIORAT : 13 700€ HT,
- AUBLE RENOV EI : 13 714,82 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De retenir le devis de l'entreprise SIORAT (mieux-disant), pour un montant de 13 700 € HT,
- D'autoriser M. Le Maire à signer le devis,
- De valider le Plan de Financement annexé à la délibération,
- D'inscrire au budget la somme du projet d'aménagement,
- De demander un fond de concours à l'Agglomération, et de signer tous les documents pour cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA





ANDÉ



ANNEXE 1
DE 29/2023

PLAN DE FINANCEMENT
PROJET ACCES PMR EGLISE

Nature des travaux : Création d'un accès PMR à l'église

Coût des travaux : 13 900 € HT – 2 780 € TTC

Financement :

Fond de Concours Agglomération : 2 780 € HT

Fonds propres : 11 120 € HT

TOTAL : 53 749,20 € TTC 44 791 € HT

Fait à Andé, le 26/06/2023

Le Maire,

J.M. MOGLIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

30/2023

SEANCE DU LUNDI 26 JUIIN 2023 .

Date de la convocation :
20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	3
Votants	15

Étaient présents :
MM MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, DESPLANQUE, MALVOISIN.

Mmes BARBARAY, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PLAZANET.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme FERAILLE à M. MOGLIA,
Mme PICOS à Mme BARBARAY,
M. SIAUSSAT à M. MORENNE.

Secrétaire(s) de séance : Mme BARBARA LEPAGE



ANDÉ

Objet: PROPOSITION D'ACHAT, PAR M. FREDERIC ZARB, D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA 0455.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. ZARB a fait une offre d'achat pour une partie de la parcelle ZA 0455 (91m²), à la mairie d'Andé.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que cette parcelle a été acquise pour permettre un élargissement de la chaussée et du trottoir, et d'améliorer la sécurité des piétons et des véhicules, Rue du Beau Soleil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas céder une partie de la parcelle ZA 0455.

Délibération votée à la majorité : 4 voix Pour, 11 voix Contre.
Cette demande d'achat est donc rejetée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
M. MOGLIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700157-20230626-DE_30_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Affichage : 04/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

